

tre et une main de justice croisés, avec des pavillons tricolores derrière l'écu; et l'annonce suivante fut publiée le 17.

“ Le roi, en conservant les fleurs-de-lis sur le sceau de l'état, ne les regardait que comme un emblème qui a été celui de la France pendant plusieurs siècles, et qui rappelait des faits honorables à ses ancêtres et glorieux pour la nation. Mais des tentatives coupables en ayant fait un signe de ralliement pour les ennemis de la nouvelle dynastie et de nos institutions, et comme l'opinion publique ne voit dans ces emblèmes que des souvenirs récents odieux, le roi a mis de côté toute autre considération, et émané une ordonnance pour le changement du sceau de l'état. En même temps sa majesté a donné l'ordre d'ôter les fleurs-de-lis partout où on le peut faire sans désfigurer les monuments publics, et sans renouveler les mutilations occasionnées par la destruction en 1814, des emblèmes de la république et du règne de Napoléon. Déjà les bas-reliefs qui ont été ôtés de l'arc de triomphe sur la place du Caroussel, lors de la restauration, vont être remplacés par ordre du roi.”

La proclamation suivante du ministre de l'intérieur a été publiée le 17 :

“ Habitans de Paris.—Un sentiment d'indignation qui a malheureusement une cause trop réelle, a produit des désordres affligeants. Oubliant la justice du roi, quelques citoyens ont pris sur eux d'exécuter la justice. Ils n'ont fait par là que donner des armes à nos plus cruels ennemis. Ce n'est pas ainsi que les conquêtes de Juillet devraient être défendues. Le respect pour la loi et l'amour de l'ordre sont les vrais ramparts de la liberté. Les principaux auteurs de la cérémonie factieuse qui a eu lieu à St. Germain l'Auxerrois sont entre les mains de la justice : il est du devoir de nous tous d'attendre la sentence qu'elle prononcera. A présent aucun nouveau désordre ne peut trouver d'excuse. Braves compatriotes, éloignez vous de ces groupes de factieux qui tenteraient de se former à différents points. Il est temps que des agitations constamment renouvelées cessent, et que l'énergie de la nation en armes, si dignement représentée par l'admirable garde nationale de Paris, livre à la justice ceux qui tenteraient d'ébranler le trône populaire de Louis Philippe.”

La lettre suivante a été envoyée par le ministre de l'intérieur à l'état-major de la garde nationale.

“ Un avis, qui mérite créance, et qui me parvient d'heure en heure, m'apprend qu'un certain nombre de jeunes gens se proposent d'essayer ce matin d'assembler en armes le multitude des faubourgs, dans les jardins du Luxembourg, et de tâcher de proclamer une république.”

L'ordre du jour suivant a été adressé aux troupes de la première division militaire, par le lieutenant général Pajol.